



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20260306-DEC26-164-AR  
Date de télétransmission : 06/03/2026  
Date de réception préfecture : 06/03/2026

DEC 20 16 4

DPPCIF

DECISION

Publié le  
06 MARS 2026

**Objet : Demande d'attribution de subvention auprès de la Préfecture du Val-de-Marne au titre du dispositif Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) 2026, pour le projet « Requalification de l'avenue des Grands Godets et de la rue Rose ».**

Le Maire de Champigny-sur-Marne ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22 et L.2122-23 ;

**Vu** la délibération n°2020-132 du conseil municipal en date du 18 novembre 2020 portant délégation au Maire pour demander, sans restriction, à tout organisme financeur, l'attribution de subventions ;

**Vu** la note de présentation relative au projet « Requalification de l'avenue des Grands Godets et de la rue Rose »

**Considérant** la décision de la commune de mettre en œuvre le projet « Requalification de l'avenue des Grands Godets et de la rue Rose,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 : DE SOLLICITER** l'attribution d'une subvention pour financer le projet « Requalification de l'avenue des Grands Godets et de la rue Rose » d'un montant de 425 000,00 € HT.

**ARTICLE 2 : D'INDIQUER** que la directrice générale des services de la mairie est chargée de l'exécution de la présente décision et notamment de faire procéder à sa publication.

**ARTICLE 3 : DE PRECISER** que l'ampliation de la présente décision sera adressée à :

Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;

Fait à Champigny-sur-Marne le 06 MARS 2026



Monsieur Laurent JEANNE  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller Régional d'Ile-de-France

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00